

## FICHE DE PRISE DE DÉCISION

<b>Fiche de prise de décision : POL-2016-025</b>
<b>Direction</b>
<b>Service de police</b>
<b>Objet : Autorisation de fermeture temporaire et interdiction de stationner le 6 novembre 2016 dans le cadre de la Cérémonie du jour du Souvenir.</b>
<b>Date : 2016-10-18</b>

### ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le 6<sup>e</sup> Régiment artillerie de campagne fera sa parade du jour du Souvenir au Parc de la Paix de Lévis le 6 novembre prochain en collaboration avec les légionnaires, les militaires et les cadets. La cérémonie se fera entre 13 h et 16 h.

Ils attendent aux alentours de 75 spectateurs (population locale, militaires, VIP, maire de Lévis, députés, anciens combattants, etc.) à partir de 13 h. La parade se fera sur la rue du Mémorial et la rue Champagnat afin d'aller se positionner devant le monument en mémoire des anciens combattants situé dans le Parc de la Paix de Lévis. La parade devrait avoir environ 100 participants (militaires et cadets). La cérémonie du souvenir commencera à 14 h.

Malgré l'autorisation d'occuper la voie publique et d'en restreindre la circulation par la fermeture de rues, les organisateurs de l'événement ne doivent pas y placer d'entraves limitant la circulation des véhicules d'urgence.

- En aucun temps la voie publique ne doit être obstruée par des objets ou des installations qui pourraient empêcher ou gêner à la libre circulation des véhicules d'urgence.
- Il est à noter que pour tous ces événements, en cas d'urgence, les services de la Sécurité incendie ou de la Police se réservent le droit d'interrompre partiellement ou complètement la tenue de ces activités.

La Direction des communications et du service à la clientèle a le mandat d'informer la population des événements qui ont une incidence sur la circulation. Elle le fait par la diffusion d'un communiqué de presse ainsi que d'un tableau intitulé « Circulation et grands événements » dans le *Cahier municipal* du *Peuple Lévis* et le site internet de la Ville.

Le promoteur doit quant à lui informer les commerçants et les résidentes et résidents qui habitent près du lieu de l'événement par une lettre circulaire distribuée à ses frais, et ce, au moins dix jours ouvrables avant l'événement (autant que possible). Cette lettre, suivant le modèle fourni et validé par la Ville, fera état de la tenue de cet événement, de son organisation, de son horaire et des inconvénients, notamment sur la circulation, le stationnement, les rues enclavées, le bruit, l'achalandage accru dans le secteur, etc.

### ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

### ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

### FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts	Impacts	2016	2017	2018
0 \$		0 \$		

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_
  - Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

**Commentaires**

	2016	2017	2018
Numéro du projet PTI : _____	Montants _____	_____	_____

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable  
d'activité budgétaire \_\_\_\_\_

Date : 10/10/19

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

## PERSONNES CONSULTÉES

<b>Nom de la personne</b>	<b>Date (J/M/A)</b>	<b>Champ de compétence</b>
<b>Pierre-Luc Olivier</b> Contremaître des travaux en régie et contrôle de la qualité Direction des infrastructures Service des travaux publics	18/10/2016	Validation disponibilité matériel pour fermeture de rue et interdiction de stationner
<b>Nicole Rodrigue</b> Conseillère en gestion des communications Direction des communications et du service à la clientèle	19/10/2016	Communication lettre circulaire
<b>Stéphane Bissonnette</b> Gestionnaire de locaux Direction de la vie communautaire Service des équipements récréatifs	19/10/2016	Utilisation du parc

### **RECOMMANDATION (énoncé)**

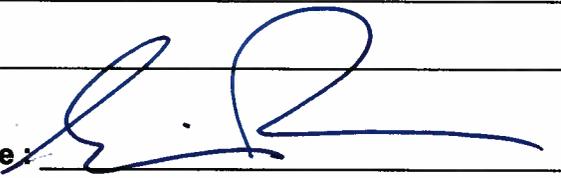
Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la fermeture temporaire (interdiction de stationner) le 6 novembre 2016 dans le cadre de la Cérémonie de jour du Souvenir.

- Fermeture de la rue Champagnat entre Mgr Bourget et Anciens Combattants entre 13 h et 16 h, le 6 novembre 2016
- Fermeture de la rue Du Mémorial en entier entre 13 h et 16 h, le 6 novembre 2016
- Interdiction de stationner en bordure du Parc de la Paix (sur Champagnat, coté nord et sur Du Mémorial coté est et sud) de 7 h à 17 h, le 6 novembre 2016

### **UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES**

#### Liste des pièces jointes :

<b>Préparé par :</b> <u>Michel Bernier</u>	<b>Titre d'emploi :</b> <u>Capitaine, planification opérationnelle</u>	
<b>Recommandé par :</b>		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
<b>Commentaires :</b>		
<b>Signature de la Direction :</b> 		<b>Date :</b> <u>16, 10, 19</u>

<b>COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b>	
<hr/> <hr/>	
<b>Signature de la Direction générale :</b> 	<b>Date :</b> <u>20 / 10 / 2016</u>